



Mauro Michellini

Ordine Dottori Commercialisti di Milano

Revisore Legale

Ordre Experts-Comptables Marseille

Compagnie des Commissaires aux Comptes d'Aix-en-Provence

Residence Azur – 33 Bd Dubouchage

06000 Nice

Siret: 42150587600035

TVA: FR32421505876

Tél: 0033 (0) 4 93 76 83 16

Port: 0033 (0) 6 08 99 52 40

E-mail: m.michellini@michelinimauro.fr

Site internet: www.michelinimauro.fr

DDFP ALPES-MARITIMES
CELLULE DES SOCIETES ETRANGERES
15 BIS RUE DELILLE
06073 NICE CEDEX 1

**Lettre recommandée A/R anticipée par mail
aux adresses suivantes :**

..., le

Objet : Taxe sur la valeur vénale des immeubles possédés en France par des entités juridiques –
Mise en demeure Année 2018
Non-respect des conditions d'exonération. Obligation déclarative.

A l'attention de Madame...

Madame ...,

Nous vous écrivons en tant qu'expert-comptable de la société ..., suite à votre mise en demeure datée du ..., que vous trouverez ci-joint.

La société n'a pas présenté de déclaration n°2746 pour l'année 2018, car, en effet, elle n'était plus propriétaire de l'immeuble au 1^{er} janvier 2018.

Afin de pouvoir annuler la mise en demeure envoyée à la société ... et mettre à jour son dossier, nous vous prions de bien vouloir trouver en pièce jointe l'acte du ... contenant la « dation en paiement sous condition suspensive », relatif à l'immeuble ... ; accompagné de l'acte de constatation de réalisation de condition suspensive.

Pour tout renseignement complémentaire n'hésitez pas à nous contacter par mail à l'adresse suivante : juridique@michelinimauro.fr ou à contacter directement Monsieur Michelini au 06 08 99 52 40.

Dans l'attente d'un retour de votre part, nous vous prions de recevoir

Cabinet Mauro Michelini